



Publié — 1979-08-15

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## Meubles frigorifiques commerciaux — Méthodes d'essai — Partie 2 : Conditions générales d'essai

### AMENDEMENT 1

L'Amendement 1 à la Norme internationale ISO 1992/2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 86, *Froid*, et a été soumis aux comités membres en novembre 1977.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Irlande	Suède
Allemagne, R. F.	Israël	Suisse
Bulgarie	Italie	Tchécoslovaquie
Espagne	Mexique	Turquie
Finlande	Pologne	URSS
France	Roumanie	USA
Hongrie	Royaume-Uni	Yougoslavie

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Australie  
Nouvelle-Zélande

[ISO 1992-2:1973/Amd 1:1979](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/234cd8b0-ec2c-463d-b6b9-3f197000a3c5/iso-1992-2-1973-amd-1-1979)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/234cd8b0-ec2c-463d-b6b9-3f197000a3c5/iso-1992-2-1973-amd-1-1979>

Page 1

Paragraphe 4.1.2, Mouvement de l'air

Remplacer le deuxième alinéa par les deux alinéas suivants :

«Pour les meubles fermés à une porte ou à un couvercle, la direction du courant d'air doit être telle que l'air pénètre dans le meuble lorsque la porte ou le couvercle est ouvert(e).

Pour les meubles fermés à deux ou plus de deux portes ou couvercles, la direction du courant d'air doit être telle que l'air pénètre au moins par la moitié du nombre de portes ou de couvercles lorsque celles-ci ou ceux-ci sont ouvert(els).»

Page 3

Paragraphe 5.1

Remplacer le texte existant par le suivant :

«Avant de commencer l'essai, le meuble, vide de tous paquets, doit être mis en service et doit être laissé en fonctionnement durant au moins 24 h (ou durant au moins 2 h dans le cas des meubles prévus pour être arrêtés la nuit), dans la classe de climat spécifiée.»

Paragraphe 5.4

Modifier la fin de la 1<sup>e</sup> phrase (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> lignes) comme suit :

« . . . préalablement portés à une température approximativement égale à la température moyenne prévue pour l'essai.»

CDU 621.565.9 : 620.16

Réf. n° : ISO 1992/2-1973/A1-1979 (F)

Descripteurs : réfrigérateur, essai, conditions d'essai.

© Organisation internationale de normalisation, 1979 •

Imprimé en Suisse

Prix basé sur 1 page